



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de  
la protection des populations**

Service Prévention des Risques Techniques  
Affaire suivie par :NB  
Tél : 04 88 17 88 86  
ddpp-sppt@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le

**30 JUIN 2025**

Monsieur le directeur,

Votre installation située au 1312, chemin des Granges, quartier Bécassières sur la commune de Sorgues (84700), a fait l'objet d'une mise en demeure le 23 décembre 2024 compte tenu des non-conformités relatives au bassin de rétention du site, à l'absence d'exercice incendie et à l'absence de dispositif de détection des fumées installé dans le local transformateur.

Une visite d'inspection a été réalisée le 27 mai 2025. Elle a permis de vérifier que les prescriptions de la mise en demeure susmentionnée ont été suivies d'effet.

Par conséquent, par la présente, je prends acte que vous vous êtes conformé à l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 23 décembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Directeur  
Société MÉTAUX PICAUD  
1312, chemin des Granges  
84 700 SORGUES

copie : UID Vaucluse – Arles DREAL PACA

Pour le préfet,  
le Directeur Départemental adjoint,  
*Sylvain TRAYNARD*